



N° 750
27-01-2006

ORGANE du Syndicat National de l'Education Physique de l'Enseignement Public - FSU

2 FEVRIER GREVE UNITAIRE POUR :

- L'EPS
- L'EDUCATION
- LE SERVICE PUBLIC
- LES SALAIRES



ETAT D'URGENCE POUR L'EPS !

Enseignants, étudiants, tous mobilisés :

s'adresser aux élus, aux parents, à l'opinion publique, aux médias, ...

FSU : après le CDFN ⁽¹⁾, Construire la permanence de l'action

Face au travail de remise en cause des droits des salariés et de l'école pour la réussite de tous, la FSU a décidé d'engager toute son énergie dans la contestation pied à pied de la politique gouvernementale. Elle s'est définie les objectifs de mobilisation suivants, en essayant qu'à chaque étape, le regroupement unitaire des organisations syndicales soit le plus large et le plus combatif possible :

1. Eclairer la situation des fonctionnaires et faire que la grève du 2 février soit massivement réussie.
2. Dès à présent, mener une campagne publique de conquête des personnels, des parents, des élus, de l'opinion sur les questions du service public d'éducation. Un matériel de propagande adapté sera spécifiquement édité.
3. Dès le retour des vacances de février, organiser une manifestation nationale, massive et permettre de faire débattre autour de forums sur les questions urgentes de l'heure.
4. Prendre l'initiative « d'Etats généraux pour l'éducation » préparés par des initiatives départementales.
5. Continuer notre engagement actif dans les collectifs de défense des services publics (2).
6. Participer aux manifestations des 11 et 14 février à Strasbourg afin que le Parlement européen ne vote pas le projet de directive sur les services (Bolkestein).
7. S'associer aux initiatives luttant contre tous les projets de loi (lois Perben, prévention de la délinquance, comités locaux de sécurité, repérage et mise en fiche des jeunes scolarisés...).
8. Aider toutes les listes FSU dans leurs élections professionnelles.

JL

(1) CDFN = conseil délibératif fédéral national

(2) Ces collectifs qui ont organisé la manifestation du 19 novembre se sont fédérés en une « Fédération nationale des collectifs pour la défense et le développement des services publics ».

ATTENTION : Conformément aux statuts du SNEP, ce bulletin est le dernier reçu par les collègues non-resyndiqués.

SOMMAIRE

- Edito p. 2
- FSU p. 2
- Grève du 2 février p. 3
- Salaires p. 3
- STAPS : Action p. 4
- CAPEPS, communiqué de Presse p. 4
- Postes : réponse au ministère p. 5-6
- ZEP p. 6
- Agir dans les établissements p. 7
- Concours interne p. 7
- Rapport de la Cour des Comptes p. 7

Le BO pour l'attribution des postes à l'UNSS est paru (BO n° 3 du 19.01.2006)

Pour constituer votre dossier et prendre connaissance du calendrier ainsi que de la liste des postes, vous pouvez le consulter sur notre site, à la rubrique Corpo - Mutations - Infos Mouvement - Mouvements particuliers - Autres.

Edito

Agir sans tarder

Le combat obstiné que mène l'actuel gouvernement pour faire passer dans les actes ses orientations, ne peut se comprendre que par la résistance qu'il rencontre à les faire appliquer. Déjà, en 2004, le CAPEPS était menacé par un recrutement zéro. Les postes dits en « surnombre » étaient soit disant tels, que les recrutements pouvaient être, selon la DPE (1), arrêtés durant trois ans ! Il n'en a rien été, grâce à l'action des étudiants et des collègues, mais le combat demeure. Il est même aujourd'hui relancé. Nous ferons tout pour gagner une nouvelle fois, et ce « nous » c'est bien chacun/e d'entre nous qui, dans les établissements, doit veiller au refus du développement des HS, aux suppressions de postes, de forfaits AS, d'options, etc.

Le gouvernement menace, le gouvernement accumule les actes destructeurs, le gouvernement cherche à enjôler l'opinion ; il broie la jeunesse et tous les salariés.

Les étudiants STAPS cherchent à étendre la mobilisation et nous voyons bien la désespérance dans laquelle les décisions de recrutement les ont mis : 5% de réussite à l'externe, 1,6% à l'interne. Ces taux traduisent le cynisme d'un gouvernement qui fait fi des 4 ans de leur engagement dans la voie enseignante. Promesses de 2004 (2) sitôt bafouées et lamentablement assumées. Au cœur de ces décisions, non pas des « surnombres » d'enseignants mais la volonté de supprimer massivement des emplois de fonctionnaires parce que la qualité des services publics n'est pas la volonté de ce gouvernement et représente un obstacle à la mise en œuvre de sa politique libérale.

Les débats autour des salaires des fonctionnaires sont du même acabit ; la pression sur leur pouvoir d'achat a aussi d'importantes répercussions sur l'emploi : pas d'avenir dans ce secteur. Le CPE (3) est combattu par presque toutes les organisations syndicales et un front d'organisation de jeunes s'est constitué. Leur combat est le nôtre. L'équation est simple : échec au CAPEPS + deux années précaires (CPE) + deux autres années précaires (CNE (4)), voilà l'avenir radieux que promet de Villepin aux jeunes.

Le 2 février, jour de grève unitaire, doit réussir. Mais d'autres rendez-vous devront suivre. Nous le voyons le gouvernement ne prend pas son temps, ne prenons pas le nôtre à espérer sans agir.

(1) DPE = direction des personnels enseignants

(2) Lors des actions de 2004 le ministère avait dit que le creux de 2004 devait être suivi d'une augmentation des recrutements, comme la DEP par ailleurs le confirme.

(3) CPE = contrat première embauche

(4) CNE = contrat nouvelle embauche



Jean LAFONTAN
Secrétaire Général
le 23 janvier 2006

2 FÉVRIER : LA FONCTION PUBLIQUE ET L'ÉDUCATION EN GRÈVE !

Il a fallu vraiment que les propositions ministérielles soient jugées scandaleusement insuffisantes pour que les fédérations de la fonction publique jugent l'action de grève nécessaire. La proposition d'augmentation de 0,5% pour solder notre perte de pouvoir d'achat depuis 2000 et cela jusqu'en mai 2007, est simplement une provocation.

Se mettre en grève et manifester massivement notre mécontentement est indispensable au risque, sinon, que la difficulté de mobilisation n'incite le gouvernement à avancer encore plus dans le dérisoire de ses propositions.

En même temps, l'actualité nous impose de contester fermement les décisions de Robien sur l'école ; les recrutements, justement au centre de nos préoccupations, sont laminés, la scolarité obligatoire jusqu'à 16 ans est remise en cause, la politique de l'éducation prioritaire est démantelée, les remplacements visent à reformater les services tout comme la bivalence celle des qualifications, le principe de carrière est remis en cause.

Plus de 2000 postes sont supprimés dans les collèges et lycées. La loi Fillon cherche à s'appliquer dans toute la surface qu'elle s'était donnée et l'actuel ministre s'en dit entièrement inspiré ! Les restrictions budgétaires font leur œuvre sur fond de démantèlement du service public d'éducation.

La politique salariale soutient cette politique scolaire : des fonctionnaires mal payés contraints à consommer des heures supplémentaires limitant ainsi les recrutements et déstabilisant par là même les obligations de services de chacun.

Le gouvernement spéculé sur les réactions des uns et des autres ; ne dit-il pas incessamment que ses décisions, si elles ne sont pas soutenues, sont « comprises » par les personnels et l'opinion ! Le 2 février doit apporter un cinglant démenti à ces rodomontades. Les chantiers ouverts unilatéralement par le gouvernement doivent être abandonnés. Un débat de type nouveau doit s'instaurer sur les questions urgentes de l'heure, sans tabou, notamment celui des moyens. Il n'apparaît pas crédible que lorsque le patronat et les plus riches

réclament de nouvelles dispositions financières qui leur soient favorables, le gouvernement les apprécie alors comme autant d'exigences à ne pas reporter et, lorsqu'il s'agit de services publics, cette exigence de moyens est alors présentée à l'opinion comme budgétivore et sans rentabilité.

Ces décisions révèlent crûment les choix gouvernementaux : affaiblir durablement le service public d'éducation parce que

la culture et la qualification de tous n'est pas son projet.

Le 2 février par la grève et votre participation effective aux manifestations, c'est cela que nous dénoncerons pour des choix qui visent la qualité du travail partout et des conditions améliorées pour chacun, élèves et professeurs, un métier revalorisé.

Jean Lafontan

L'AUMÔNE DU MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Dès le mois de décembre, la FSU s'est opposée à la volonté du Ministre de globaliser les discussions : volet salarial, volet statutaire et volet social. En effet, il était particulièrement choquant de concevoir l'augmentation des frais de déplacement, des mesures d'aide au logement... comme de la revalorisation salariale.

Le 12 janvier, C. Jacob a proposé une hausse de 0,5% au 1er juillet 2006 et a indiqué qu'il serait peut être possible d'aller au-delà, si les organisations syndicales acceptaient de globaliser les différents dossiers. Accepter de globaliser les sujets, c'est remettre en cause la fonction publique de carrière. Ce serait accepter des mesures limitées pour certains au lieu de mesures générales pour tous.

Accepter l'aumône de 0,5%, c'est entériner une nouvelle perte du pouvoir d'achat de 1,3% en 2006, qui s'ajoute à la perte de 5% entre 2000 et 2004.

Le 12 janvier, C. Jacob a de nouveau utilisé les mêmes arguments considérés comme inéluctables : la question de la dette, l'état des finances publiques, le coût de la revalorisation salariale. Mais c'est oublier que ce sont des choix politiques qui ont conduit à cette situation. C'est le gouvernement qui a délibérément choisi de se priver de recettes au travers d'une politique fiscale ni juste, ni justifiée. C'est le gouvernement qui, au nom de l'emploi, a décidé d'exonérer de cotisations sociales les entreprises. Elles coûtent chaque année 23 milliards d'euros et jouent contre l'augmentation des salaires.

Alors, augmenter les salaires, c'est possible, il s'agit d'un choix politique.

Dernière minute : FSU, CGT, FO, CGC quittent la séance

Lors de la séance du 19 janvier, le ministre a continué de vouloir enfermer les organisations syndicales dans une négociation globale. D'abord discuter du volet social et statutaire et voir en fin de séance le dossier salarial. L'objectif était d'arriver à un accord.

Après une demande d'interruption de séance, la FSU, la CGT, FO et la CGC ont quitté la séance. Les autres organisations syndicales ont poursuivi avec le ministre.

Au milieu de la nuit, C. Jacob proposait une éventuelle augmentation de la valeur du point d'indice de 0,5 % en février 2007 subordonnée à un accord sur les autres volets.

Cette mesure confirme que le ministre se moque des fonctionnaires. Rien de plus pour 2006 et une possible augmentation en 2007. C'est une confirmation d'une baisse sensible du pouvoir d'achat pour tous.

Dominique DELIGNY

STAPS : APPEL À L'ACTION

Les représentants des étudiants en STAPS de Caen, Rennes, Metz, Poitiers, Nice, Reims, Liévin, Aix Marseille, Strasbourg, Brest, Orléans, Bordeaux, Lyon, Nancy, Marne la Vallée, Avignon, Paris V, X, XI, XII et XIII, de l'ENS Cachan, l'ANESTAPS, l'UNEF, le SNEP et le SNESup se sont réunis à l'UFRSTAPS de Paris V en coordination nationale le 12 janvier 2006.

Ils appellent les étudiants et enseignants en STAPS et en IUFM à se mobiliser.

Ils dénoncent :

- L'hécatombe des postes au CAPEPS et à l'Agrégation, le non-respect des promesses gouvernementales (recrutements supérieurs à 1 100 dès 2006, publication précoce des postes),
- La campagne médiatique menée par le ministère sur un soi-disant excédent d'enseignants d'EPS alors que ses services, eux-mêmes (direction de l'évaluation et la prospective du MEN), chiffrent les besoins entre 1 100 et 1 300 postes aux concours, par an, à partir de 2006.

La situation en STAPS illustre les attaques plus globales contre le système éducatif où les postes ouverts aux concours baissent de 30%.

Ils demandent :

- L'augmentation notable du nombre de postes aux concours, sur la base des chiffres produits par la DEP.

- La pleine prise en compte, dans le système éducatif, de l'EPS, actuellement exclue du "Socle commun",

- Le développement de la valorisation des diplômés STAPS sur le champ des métiers du sport,

- L'augmentation des débouchés, en particulier dans la Fonction Publique Territoriale,

Ils proposent à l'ensemble des étudiants STAPS, des formateurs et des enseignants d'EPS, d'agir auprès de l'opinion publique, tout particulièrement des élus, tant nationaux que régionaux, des associations de parents d'élèves, des associations éducatives, du mouvement sportif...

Dans ce cadre, ils proposent de multiplier les actions diversifiées au plan local, les plus unitaires et massives possibles ; de porter un signe symbolique et distinctif exprimant leur colère (brassard rouge).

D'ores et déjà, ils arrêtent le principe :

- D'une mobilisation nationale décentralisée sur chaque site, chaque mercredi ou jeudi des 3 semaines à venir, avec le souci d'interpeller la presse, les élus et d'obtenir le soutien de l'opinion.

- D'une manifestation nationale à Paris dont la date sera fixée après consultation par une nouvelle coordination, le mardi 24 janvier à 11 heures.

Nous appelons les candidats STAPS à contacter les étudiants des autres filières pour envisager des actions communes unitaires, pour une autre politique éducative, pour l'arrêt de la dégradation des conditions d'enseignement, en particulier dans le cadre de la semaine d'action décidée par diverses organisations de l'éducation du 30 janvier au 5 février 2006.



Communiqué de Presse

LES CHOIX GOUVERNEMENTAUX NE DOIVENT PAS PRODUIRE DE LA DÉSESPÉRANCE

Pour le SNEP, c'est bien parce que le gouvernement s'entête dans une orientation désastreuse pour le service public d'éducation qu'il provoque des réactions de colère pouvant aller jusqu'à la désespérance.

L'épreuve écrite du CAPEPS interne du 19 janvier s'est déroulée sur fond de mobilisation des étudiants STAPS et de fortes contestations des décisions scandaleuses du ministre, annoncées le plus tardivement possible, de baisser de 50% les postes au CAPEPS externe et de 66% ceux du CAPEPS interne.

Pour ce dernier concours, qui concerne principalement des personnels précaires,

2500 candidats se présentaient pour 40 postes soit 1,6% de réussite. Faut-il s'étonner de se trouver face à des attitudes désespérées ? Le volume ridicule des postes ouverts montre bien la duplicité du gouvernement lorsqu'il déclare faire de la lutte contre le chômage sa priorité.

L'exaspération est forte et, dans le contexte de Marseille, a donné lieu à des formes d'action qui posent problème mais qui traduisent la juste colère des candidats. Toute poursuite administrative ou judiciaire ne ferait que mettre de l'huile sur le feu.

Le Président du concours qui se rend aujourd'hui à Marseille doit tenir compte

de cette situation et faire droit à tous les candidats de préserver leur chance de concourir.

La lutte pour l'augmentation des recrutements, en EPS comme dans toutes les autres disciplines, doit se poursuivre, s'élargir et le gouvernement doit entendre ces exigences qui portent sur l'avenir d'un service public de qualité.

Comme le prévoit la Direction de l'Évaluation et de la Prospective, et comme le SNEP n'a cessé de le revendiquer, ce sont bien 1300 postes qui doivent être mis aux concours externes d'EPS et, a minima, 400 postes aux concours internes.

EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE : LA BATAILLE DU RECRUTEMENT EXTERNE 2006

Répondant à un courrier adressé le 5 janvier 2006 par le SNEP à Gilles de Robien et dénonçant la baisse de plus de 50% des recrutements externes en EPS pour 2006, Pierre Yves Duwoye, directeur des personnels enseignants conteste les arguments avancés par le syndicat. Il le fait, non seulement en polémique sur le chiffrage des recrutements 2002-2005, mais aussi en avançant certaines considérations d'ordre général sur la période 1996-2002. Il conclut son propos en mettant en quelque sorte le SNEP au défi de rendre publique la réponse du gouvernement. Dénonçant l'idée « d'une machination contre l'EPS » avancée par le SNEP, il se présente modestement comme celui qui dit la vérité, porte la parole de « l'intérêt général », du « réalisme » et de « l'objectivité ». Le SNEP a donc décidé de porter à la connaissance de tous ceux qui sont concernés la réponse de la Direction des Personnels Enseignants. Il le fait non seulement par principe, par souci de transparence, mais aussi parce qu'une nouvelle fois il entend démontrer que les arguments avancés par la Direction des Personnels Enseignants, s'ils procèdent incontestablement d'un certain « réalisme », ne peuvent ni prétendre à « l'objectivité » ni encore moins correspondre à l'intérêt général des élèves et de la discipline (courrier accessible sur le site du SNEP). La direction des personnels enseignants, comme grande administration de la République s'engage ainsi de façon partisane dans un débat politique qui oppose le gouvernement et les syndicats. Cette démarche certes n'est pas nouvelle mais elle prend aujourd'hui un caractère public et médiatique qui dénote une volonté de peser sur la contestation actuelle et le mouvement de protestation qui monte.

1) On aurait recruté plus d'enseignants que de départs en retraite alors que les besoins seraient en diminution.

→ **FAUX**, car les recrutements externes entre 2002 et 2005 ont été inférieurs au nombre de collègues partis à la retraite.

Selon la Direction des Personnels Enseignants : « pour les rentrées scolaires 2002 à 2005, 5672 enseignants d'EPS ont été recrutés par les concours. 5070 sorties ont été constatées. Si l'on prend en compte la baisse des effectifs d'élèves, les besoins d'enseignement et de suppléance ont été pour la période de 4440 enseignants d'EPS. »

Pour justifier cette affirmation, la DPE procède à un curieux amalgame en comptabilisant l'ensemble des recrutements externes et internes. Or objectivement, elle aurait dû ne prendre en compte que les recrutés aux concours externes et concours 3ème voie. En effet tous ceux qui sont passés par les concours internes étaient déjà employés l'année précédente en tant que titulaire (CE accédant au corps des profs, profs d'EPS accédant au corps des agrégés) ou en tant que non titulaires, déjà devant élèves. Contrairement à ce qu'affirme la DPE, ce sont 4517 enseignants NOUVEAUX qui ont été recrutés par les concours externes et 3ème voie alors que les départs à la retraite étaient à la hauteur de 5070. L'EPS a donc déjà beaucoup perdu.

2) La baisse des postes aux concours serait justifiée par les effets de la nouvelle loi sur les retraites.

→ **FAUX** : les départs ne sont que légèrement différés, il faut donc anticiper, programmer et lisser les recrutements sur plusieurs années.

Selon la DPE : « on constate un report de l'ordre d'une ou deux années des départs à la

retraite et des entrées en CPA en forte baisse qui devraient réduire des 2/3 d'ici en 2008 le nombre des agents ayant opté pour cette modalité de départ. »

Certes, la nouvelle loi sur les retraites a des conséquences sur les départs à la retraite et le nombre d'entrées en Cessation Progressive d'Activité. La DPE constate une baisse des départs à hauteur de 15% et une baisse d'entrée en CPA de l'ordre des 2/3. Comme elle le reconnaît, il ne s'agit que d'un report ce qui signifie que les départs à la retraite s'ils sont momentanément repoussés ne sont retardés que de 1 ou 2 ans. Il faudra bien les remplacer : les collègues, qui en septembre 2004 ou 2005 ont repoussé leur départ partiront en 2006 ou 2007 or les jeunes recrutés au concours 2006 ne seront titulaires qu'à la rentrée 2007.

3) 850 enseignants d'EPS seraient en sur-effectif à la rentrée 2005

→ **FAUX** : En retenant l'argumentation de la DPE, il manquerait en réalité 323 enseignants d'EPS.

Selon la DPE : « Ce sont ainsi 1230 titulaires de plus que les besoins qui ont été recrutés dont environ 400 ont pris la place de contractuels qui n'ont plus été réembauchés; restent toutefois, à cette rentrée près de 850 titulaires en surnombre. »

Pour justifier son affirmation la DPE utilise 3 chiffres :

- 5672 enseignants d'EPS recrutés (concours internes, externes, réservé, 3ème voie...)
- 5070 sorties d'enseignants
- 4440 enseignants « qu'il aurait fallu recruter » selon les critères de l'administration

Par rapport à ce chiffre de 4440 besoins en enseignants d'EPS dont l'origine n'est pas

expliquée, ce ne sont pas 1230 enseignants supplémentaires qui ont été recrutés. En effet, puisque seulement 4517 recrutements externes ont été réalisés entre 2002 et 2005, la différence entre ceux-ci et les besoins évalués par l'administration à 4440 nouveaux enseignants d'EPS ne donne plus que 77 recrutements « supplémentaires ». En poursuivant le raisonnement de la DPE : puisque 400 de ces enseignants « supplémentaires » ont été recrutés et utilisés à la place de 400 contractuels mis au chômage, en réalité il manquerait 323 enseignants d'EPS.

4) Une volonté de sous estimer les besoins en EPS :

→ **Seulement 415 enseignants recrutés pour des départs à la retraite de plus d'un millier, sans compter les sorties diverses.**

Selon la DPE « C'est cette analyse qui a conduit à offrir au total 555 postes aux concours d'EPS en 2006 ».

De nouveau la DPE globalise les recrutements externes et internes. La réalité, ce ne sont que 415 recrutements externes réalisés (CAPEPS 400, agrégation 15)

Si l'on considère selon les chiffres de la DPE 5070 sorties sur les 4 dernières années, cela fait une moyenne de 1250 sorties par an.

● Même en admettant que les départs en retraite en 2004 et 2005 aient pu momentanément baisser, ils vont forcément remonter dès 2006 (pic en 2007, 2008, 2009).

● Même en admettant que les besoins en recrutement puissent légèrement baisser du fait d'une diminution du nombre de collègues entrant en CPA, cela ne suffit pas à expliquer le recrutement de seulement 415 enseignants d'EPS en 2006 opérationnels en 2007 au moment où arrivera un pic important

de départs à la retraite. Il ne faut pas oublier que les enseignants recrutés en 2006 seront opérationnels en 2007.

5) Il est nécessaire de recruter plus d'enseignants d'EPS

→ **Le credo de la baisse de l'emploi public l'emporte mais les besoins existent :**

- Pour compenser les départs à la retraite et les différentes sorties (disponibilité, détachement, affectation dans le supérieur, démissions);
- Pour permettre aux enseignants d'accéder à une seconde carrière.

L'administration a-t-elle oublié que le dispositif de seconde carrière, déjà repoussé de 2 ans, doit finalement se mettre en place à la rentrée 2006 ? Du fait de cette mesure des enseignants quitteront le métier mais les besoins perdureront

- Pour faire face aux besoins en EPS et pour l'AS :
- ◆ C'est depuis 2003 que le mythe de trop d'enseignants d'EPS est apparu.
- ◆ La réalité est tout autre que celle décrite par la DPE. Pour asseoir cette thèse, les emplois et le nombre de postes implantés dans les établissements ont été réduits, conduisant :
 - à une multiplication du nombre d'affectation à l'année sur des postes de remplacement pour satisfaire des besoins autres que ceux du seul remplacement,
 - à un développement des groupements horaires provisoires,
 - à une inflation des HSA (équivalent de 1500 postes en établissement en 2004/2005),
 - à une augmentation des effectifs par classe ou division,
 - à la suppression des options, des aménagement des groupes classe pour faire face aux besoins de sécurité (natation, APPN) et de certains forfaits UNSS.

6) Qui a raison : La Direction de l'Evaluation et de la Prospective ou la Direction des Personnels Enseignants ? La DEP qui évalue entre 1085 enseignants (2006-2010) et 1213 enseignants (2006-2013) et la DPE qui ne recrute que 415 nouveaux enseignants pour la rentrée 2006 ?

«Vous faites état d'une note de la DEP qui indique les besoins moyens de recrutement pour les périodes 2006 à 2010, une lecture attentive... ne prennent pas en compte l'impact du changement de la réglementation sur les retraites, notamment celle concernant la CPA».

- C'est justement parce que le SNEP a fait une lecture attentive de ce document, que nous nous référons à cette note. Elle indique

clairement : « l'étude sur ce sujet montre que les départs différés d'une année se réalisent les années suivantes et que les moyennes annuelles calculées sur les périodes retenues ne sont que légèrement affectées ».

- D'autre part la note fait état d'un nombre de départs annuel moyen mais précise que la moyenne augmente sur cette période car c'est aux rentrées scolaires 2007, 2008, 2009 que les départs seront les plus nombreux.
- Entre un recrutement de 415 enseignants et une moyenne de recrutement de 1085 ou 1235 selon la période, l'écart est inexplicable et ne peut être dû uniquement aux effets de la nouvelle loi sur les retraites.

Il s'agit bien d'une véritable provocation de la part du ministère et de l'application cynique du credo de la baisse de l'emploi public.



ZEP : DÉMANTÈLEMENT DE L'ÉDUCATION PRIORITAIRE

Un mois après les annonces du ministre sur les ZEP, les opérations de préparation de la rentrée scolaire 2006 montrent à quel point la politique ministérielle est néfaste, sur ce dossier comme sur l'ensemble du champ de l'éducation.

Sans aucune concertation, une fois de plus, et dans la plus grande précipitation, de Robien a choisi de « recentrer les moyens » sur 220 à 250 ZEP (EP1), sur 1098 actuellement en ZEP ou REP. Les marges budgétaires étant quasi nulles, c'est donc par redéploiements que 1000 enseignants seront affectés sur ces « réseaux de réussite ». Un réseau, c'est un collège « ambition réussite » et les écoles de son secteur. Chaque réseau aura en moyenne 4 enseignants de plus, ce qui somme toute n'est pas énorme. C'est l'ensemble des collèges de France qui financera ces 1000 enseignants par la suppression d'1/2 heure non affectée dans chaque classe de 5e et 4e. Une liste de 164 collèges susceptibles d'être classés « ambition réussite » ou EP1 circule depuis le 12 janvier. Les critères utilisés par la DEP sont connus (catégories socioprofessionnelles défavorisées, retard de 2 ans à l'entrée en 6e, évaluation 6e). Il semble cependant qu'ils ne soient pas forcément les plus pertinents et que les seuils aient été choisis de façon arbitraire. La liste est donc critiquable, et bien sûr critiquée. L'opération « ambition réussite » commence par une véritable mise en concurrence malsaine des collèges, des départements, des académies. D'ores et déjà, des recteurs modifient la liste. Des pressions vont s'exercer. Même si le ministère a prévu, outre les 164 EP1 de sa liste, 56 choix rectoraux et une marge supplémentaire de 30 collèges, il faut bien dire que la situation est navrante. Les autres, ex-collèges ZEP, se verront labellisés EP2 ou EP3. Ces derniers vont perdre ce qui pour beaucoup leur permet, depuis de nombreuses années, de faire face aux difficultés. Certes les ZEP n'ont pas rattrapé tout leur retard, mais dans le contexte de crise scolaire et sociale particulièrement aiguë dans ces zones, elles ont à coup sûr permis d'éviter que le fossé ne se creuse davantage et c'est déjà beaucoup. D'autant plus que leurs moyens supplémentaires sont loin d'avoir été à la hauteur des besoins. Rayant d'un trait de plume ce travail de 25 ans au prétexte que certaines ZEP fonctionnent mal, le ministre poursuit sa politique de tri social accentué, d'individualisation des difficultés, de culpabilisation des jeunes en échec et de leurs familles. Une réelle ambition pour l'éducation prioritaire, ce serait qu'à minima tous les élèves accèdent dans de bonnes conditions à la fin de la scolarité obligatoire.

Concernant les enseignants, la mise en concurrence s'exacerbe, en s'appliquant pour la 1ère fois à l'intérieur d'un même établissement : les 1000 recrutés, par contrat avec le Principal, bénéficieront au bout de 5 ans de promotions exceptionnelles à la hors classe et de bonifications importantes pour muter. Les autres enseignants du même collège, pour le même travail avec les mêmes élèves, n'auront droit à rien de plus que ce qu'ils ont actuellement. Qui peut encore prétendre que la fonction publique de carrière n'est pas en train de laisser la place à une fonction publique d'emploi, avec toutes ses perversions ?

Que l'on soit enseignant en ZEP ou non, on ne peut laisser passer cela sans réagir. A l'initiative de la FSU, des Assises Nationales des ZEP sont prévues début mars, le 8 ... un mercredi ! Elles seront préparées par des assises locales. Les enseignants d'EPS doivent y prendre toute leur place, malgré le choix du mercredi. Par ailleurs, les questions éducatives, dont celles des ZEP, seront présentes dans la journée d'action du 2 février.

Michel FOUQUET

Un 8 pages ZEP du SNES est consultable en salle des profs ou en lien sur le site du SNEP, nouvelle rubrique (<http://www.snepsu.net/actualite/zep/zep.htm>)

AGIR DANS LES ETABLISSEMENTS CONSEIL D'ADMINISTRATION/CARTE SCOLAIRE

EN PREMIER LIEU : METTRE LES REELS BESOINS DE L'EPS EN AVANT

L'EPS est victime d'offensives particulièrement fortes depuis 2004 avec la suppression de centaines de postes définitifs, réduisant au strict minimum les horaires obligatoires : suppressions de projets EPS, d'options facultatives, d'enseignements de complément, d'ateliers de pratique, de structures aménagées pour la sécurité des élèves (piscine ou APPN...). A ces postes définitifs se sont substitués des moyens provisoires et un volant d'Heures Supplémentaires toujours plus importants (équivalents de 1500 postes à temps plein à la rentrée 2004) permettant aux recteurs de justifier leur postulat de sur-nombre d'enseignants d'EPS et au ministère d'annoncer une baisse drastique des recrutements dans notre discipline.

Il est évident que l'imposition de nombreuses heures supplémentaires, comme la couverture, sans reconnaissance officielle, par des TZR des besoins supprimés permettent de minimiser les besoins.

Les enseignants d'EPS doivent réagir contre ces faux semblants.

La bataille des postes et de la DHG qui s'engage actuellement dans les établissements doit se mener férocement. Tous les besoins réels de la discipline doivent être mis en évidence avec l'aide de la communauté éducative, des élèves, de leurs parents.

Les CA qui vont se tenir doivent être un lieu de refus des HS et des suppressions de postes et contre une répartition insuffisante des moyens. Ils doivent être un lieu où l'on exige les horaires réglementaires, les moyens de dédoublement, le respect du forfait AS, le maintien ou la création d'ateliers de pratique en LP..., la création de postes définitifs (regroupement des HSA, des moyens provisoires et des compléments de service éventuels).

C'est donc bien, plus que jamais, dans les établissements que se joue la pérennisation des recrutements en EPS qui dépendent en grande partie de la capacité de ses enseignants à défendre les moyens donnés à la discipline pour fonctionner.

De même le décret de Robien sur les remplacements qui tente de se mettre en place alourdit nos services, dégrade nos conditions d'emploi et participe à la justification de la réduction des recrutements par une amorce de prise en charge locale de la question du remplacement. Sans pour cela régler le problème de l'ensemble des remplacements, cette mesure se fait au détriment de la fonction de TZR que l'administration veut voir disparaître pour des raisons d'économie.

Ces luttes dans les établissements sont les premières et indispensables fondations sur lesquelles peuvent s'appuyer toutes les actions pour la défense des recrutements en EPS.

Michèle CHARPIN



CONCOURS INTERNE

Chômage massif et précarité durable pour les non titulaires

Si la baisse drastique des recrutements ferme l'accès à l'emploi public aux étudiants, elle ferme aussi les perspectives de titularisation pour les précaires.

243 non titulaires enseignant l'EPS ont été admis aux CAPEPS ou examen professionnel en 2005. Avec la disparition du concours réservé et de l'examen professionnel à la fin du plan Sapin qui les prive des possibilités de titularisations offertes ces dernières années, le CAPEPS interne reste désormais, en dehors de l'externe, la seule voie de titularisation spécifique pour eux. La réduction de celui-ci de 67% par rapport à 2005 (120 postes en 2005, 40 en 2006) hypothèque gravement l'avenir immédiat de collègues servant l'Education Nationale depuis des années et qui sont réduits, quand ils ne sont pas au chômage, voire en fin de droits, à accepter des vacances

La seule réponse ministérielle actuelle à la précarité réside dans l'application à minima de la loi parue au JO du 27 juillet 2005 instaurant un CDD d'un maximum de 3 ans. Celui-ci ne peut être renouvelé au delà de 6 ans qu'en CDI et ne garantit ni les droits des fonctionnaires, ni l'emploi.

Mettons en convergence les actions menées depuis des semaines par les non titulaires avec les initiatives sur les recrutements menées par le SNEP et les étudiants.

Michèle CHARPIN

ATTENTION, LE RAPPORT DE LA COUR DES COMPTES REVIENT !

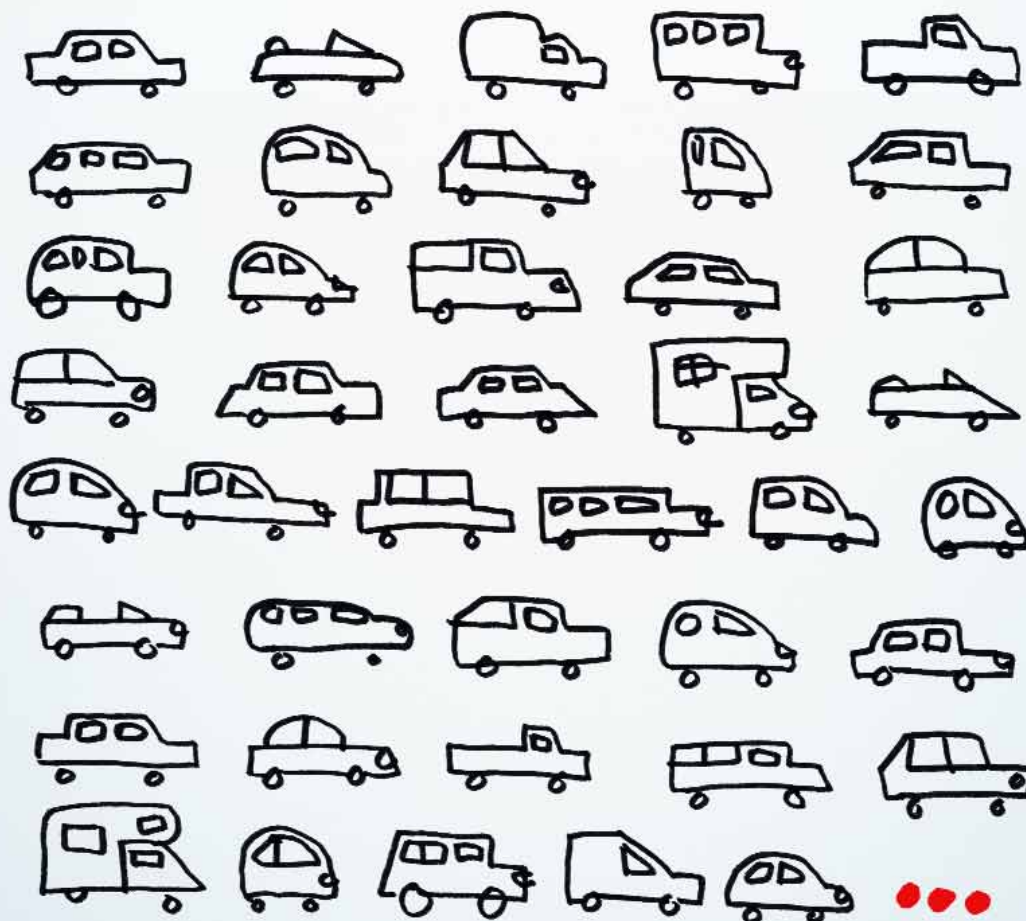
Le SNEP a vigoureusement protesté l'an dernier à l'occasion de la publication du rapport de la Cour des Comptes sur « *La gestion des personnels détachés dans des fonctions autres que d'enseignement, ou demeurant sans affectation, par le Ministère chargé de l'enseignement scolaire* ». Parmi un certain nombre de questions touchant à ce sujet, la Cour a jugé bon « d'étudier » le cas de l'UNSS et celui des enseignants d'EPS. S'appuyant successivement sur des on-dit, sur des chiffres faux et sur des textes utilisés à contresens, le rapport proposait un service à 25 heures, hors sport scolaire, pour les professeurs d'EPS, puis globalisait sa critique du forfait UNSS en affirmant que 1700 équivalents temps plein étaient « perdus » à cause de l'UNSS. Cela signifierait qu'un enseignant d'EPS sur trois **ne fait rien** au titre de son forfait AS/UNSS, ce forfait étant d'ailleurs appelé « décharge de service » dans ce rapport, et les enseignants d'EPS encadrant l'UNSS présentés comme : « sans classes et sans activités pédagogiques ».

Malgré diverses interventions, le SNEP n'a pu obtenir un quelconque démenti. Les conclusions du rapport (« 1700 décharges UNSS ») ont au contraire été reprises par la commission des Finances de l'Assemblée Nationale, puis par le député Chamard lors du débat budgétaire de l'automne 2005. Cette question réapparaît dans l'actualité, à l'occasion de l'annonce par JF Copé, ministre du budget, d'une 2ème vague « d'audits de modernisation de l'Etat » dont la principale fonction est d'économiser 2,7 milliards d'euros en 2007. Après avoir proposé, pour réduire le coût des examens, la généralisation du contrôle continu au bac, c'est cette fois aux « décharges statutaires des enseignants du second degré » qu'un audit est consacré. On peut craindre que le brûlot malveillant et partial de la Cour des Comptes sur l'UNSS ne ressorte à nouveau ...

Décidément, le service public, l'éducation nationale, notre profession et notre discipline ont tout à craindre de ce gouvernement, de cette politique. Ne (nous) (les) laissons pas faire !

Michel FOUQUET

À LA MAIF, QUAND ON ANNONCE UNE
BAISSE DE NOS TARIFS AUTO, IL Y A
CEUX QUI Y ONT DROIT ET CEUX QUI Y ONT DROIT.



BAISSE DES TARIFS AUTO 2006

- Ces dernières années, le nombre des accidents de la route a diminué, ce qui a permis à des assureurs de baisser leurs tarifs pour les automobilistes. Pour certains automobilistes, pas forcément pour tous. En 2006, à la MAIF, nous baissons nos tarifs auto pour tous les particuliers sans exception. Et c'est pour ça qu'on vous en parle. Pour nous, c'est ça être assureur militant.



ASSUREUR MILITANT.

Pour tous nos contrats : www.maif.fr ou N° Azur 0 810 500 810 PRIX D'UN APPEL LOCAL